

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 14–17 novembre 2011

PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION

**Point 9 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2011/9-B/3

26 octobre 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT – PROJET DE DÉVELOPPEMENT LIBÉRIA 107330

Appui à l'éducation

Coût (dollars É.-U.)

	Budget actuel	Augmentatio n	Budget révisé
Coût des produits alimentaires	8 674 283	6 670 160	15 344 443
Coût total pour le PAM	20 122 012	17 418 971	37 540 983

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

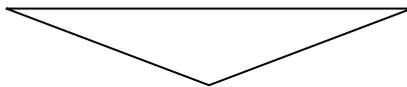
Directeur régional, ODD*: M. T. Yanga tél.: 066513-2792

Attachée de liaison, ODD: Mme N. Hegazy tél.: 066513-3189

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

PROJET DE DÉCISION*



Le Conseil approuve l'augmentation budgétaire de 17,4 millions de dollars É.-U. pour le projet de développement Libéria 107330 "Appui à l'éducation" (WFP/EB.2/1011/9-B/3) ainsi que la prolongation de ce projet pour une période de 13 mois, du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2012.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

NATURE DE L'AUGMENTATION BUDGÉTAIRE

1. La présente augmentation budgétaire pour le projet de développement Libéria 107330 est proposée afin de poursuivre la distribution de repas scolaires à 320 000 élèves et de rations à emporter à 45 000 écolières. Elle prévoit:
 - une prolongation pour une période de 13 mois, du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2012;
 - une augmentation des besoins alimentaires de 12 590 tonnes, pour une valeur de 6,7 millions de dollars;
 - une augmentation de 9,6 millions de dollars des coûts de transport extérieur, transport terrestre, entreposage et manutention, des autres coûts opérationnels directs et des coûts d'appui directs;
 - une augmentation de 1,1 million de dollars des coûts d'appui indirects.
2. La présente révision budgétaire jette les bases institutionnelles et opérationnelles nécessaires pour permettre au PAM de faire la transition vers un programme de pays qui devrait démarrer en janvier 2013.

JUSTIFICATION DE LA PROLONGATION DU PROJET ET DE L'AUGMENTATION BUDGÉTAIRE

Résumé des activités actuelles du projet

3. Le projet de développement appuie les objectifs de la Stratégie de réduction de la pauvreté (2008–2012) et du Plan pour le secteur de l'éducation (2010–2020), à savoir: i) instaurer l'enseignement gratuit et obligatoire; ii) faciliter l'accès à l'enseignement primaire dans le respect de l'équité; et iii) réduire les taux d'abandon scolaire. Les effets directs spécifiques sont:
 - augmentation et stabilisation des taux de scolarisation des filles et des garçons dans les écoles rurales bénéficiant de l'assistance du PAM, afin de réduire la disparité entre les sexes;
 - progrès sur la voie d'un programme d'alimentation scolaire national.

Le projet reflète les Objectifs stratégiques 4 et 5¹ et contribuera aux objectifs du Millénaire pour le développement 1, 2 et 3².

4. Le projet fournit actuellement des repas cuisinés quotidiens à 320 000 élèves des classes allant de la première à la sixième année d'étude et des rations à emporter à 9 000 filles en quatrième, cinquième ou sixième année, afin d'encourager l'assiduité dans les écoles primaires publiques dans 12 comtés. Le PAM distribue aussi une ration familiale mensuelle à emporter à 3 000 cuisiniers des cantines scolaires, en guise de rémunération en attendant que les autorités et les populations puissent elles-mêmes pourvoir durablement à cette assistance.

¹ Objectif stratégique 4 – réduire la faim chronique et la dénutrition; et 5 – renforcer la capacité des pays de lutter contre la faim, notamment grâce à une stratégie de transfert des responsabilités et aux achats locaux.

² OMD 1 – Réduire l'extrême pauvreté et la faim; 2 – Assurer l'éducation primaire pour tous; et 3 – Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

5. L'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 108210 "Assistance alimentaire durant la transition entre redressement et développement durable au Libéria" (septembre 2009–décembre 2012) inclut des composantes nutrition et moyens de subsistance qui privilégient les filets de sécurité sociaux et productifs. Suite à la récente révision de l'opération, les programmes d'alimentation scolaire du PAM seront consolidés en un seul projet, si la prolongation proposée du projet de développement 107330 est approuvée.
6. Un programme pilote lancé dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès appuie l'accès aux marchés des petits agriculteurs, en renforçant leurs capacités en matière de transformation alimentaire, d'emballage, de commercialisation groupée et de gestion de coopératives. En 2010, le PAM a commencé à acheter du riz cultivé localement dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès et a le distribuer dans les rations à emporter destinées aux écolières.

Conclusions et recommandations issues de la réévaluation

7. Le présent projet de développement s'attaque à deux défis liés à la sécurité alimentaire: i) l'insuffisance de la consommation alimentaire; et ii) la faible scolarisation à laquelle s'ajoute une importante disparité entre les sexes. L'enquête détaillée menée en 2010 sur la sécurité alimentaire et la nutrition montre que:
 - la consommation alimentaire est "insuffisante" ou "limite" pour 41 pour cent de la population du Libéria³, l'insécurité alimentaire est endémique; elle dépasse 70 pour cent dans les comtés de Bomi, Grand Kru, Maryland et River Gee; elle se situe entre 32 et 54 pour cent dans les comtés de Gparpolu, Lofa et Nimba, qui comptent aussi des zones de forte insécurité alimentaire passagère;
 - i) les taux de scolarisation sont particulièrement bas chez les ménages en situation d'insécurité alimentaire, quel que soit l'âge ou le sexe des enfants; ii) l'alimentation scolaire est bien ciblée, puisque 27 pour cent des ménages ayant une consommation alimentaire "insuffisante" en bénéficient, contre 18 pour cent des ménages ayant une consommation alimentaire "acceptable"; et iii) la couverture de l'alimentation scolaire est inadéquate dans le comté de Grand Kru, où les niveaux d'insécurité alimentaire sont élevés.
8. Le recensement scolaire effectué par le Ministère de l'éducation en 2009 met en évidence un indice de parité entre les sexes de 0,88 dans les écoles primaires et de 0,75 dans les écoles secondaires; le taux net de scolarisation est faible avec 42 pour cent pour les deux sexes de la première à la sixième année d'études. Les fortes disparités entre les sexes constatées au niveau de la scolarisation sont dues au mariage précoce, aux corvées ménagères et aux grossesses chez les adolescentes; l'analphabétisme chez les parents renforce les pratiques culturelles discriminatoires à l'égard des filles. Le ministère apporte un soutien en priorité aux filles afin qu'elles puissent: i) entrer à l'école à l'âge voulu; ii) rester à l'école; iii) bénéficier d'une prise en charge permettant de remédier à leurs carences en micronutriments; et iv) réduire leur risque de grossesse.

³ Le score de consommation alimentaire est insuffisant pour 13 pour cent et limité pour 28 pour cent de la population.

9. Le suivi du PAM montre que l'assiduité des filles chute après la quatrième année: les rations à emporter constituent alors une incitation pour les familles à laisser les filles à l'école. Les rations sont distribuées dans 88 écoles de district bénéficiant de l'assistance du PAM dans les zones où l'insécurité alimentaire est la plus forte et où les indices de parité entre les sexes sont de 0,85 au maximum. Le tableau 1 montre les disparités entre filles et garçons selon les comtés.

TABLEAU 1: INDICE DE PARITÉ DES SEXES DANS LES COMTÉS BÉNÉFICIAIRES DU SOUTIEN DU PAM			
Comté	Indice de parité des sexes 2008/09 sur la base du taux brut de scolarisation		
	École primaire	École secondaire du premier cycle	École secondaire du deuxième cycle
Bomi	0,93	0,88	0,59
Bong	0,88	0,74	0,59
Gbarpolu	0,75	0,50	0,38
Grand Bassa	0,79	0,72	0,59
Grand Gedeh	0,86	0,74	0,47
Grand Kru	0,76	0,61	0,28
Lofa	0,86	0,52	0,38
Maryland	0,88	0,72	0,60
Nimba	0,92	0,82	0,74
River Cess	0,83	0,55	0,27
River Gee	0,86	0,47	0,35
Sinoe	0,88	0,60	0,41

10. Compte tenu des faibles taux d'achèvement de la scolarité, la loi de réforme de l'éducation (2011) a allongé de trois ans la durée de l'éducation de base, qui comprend désormais neuf années d'études (au lieu de six auparavant).
11. Une étude interne sur l'alimentation scolaire menée en 2011⁴ a évalué les difficultés rencontrées par les jeunes, les ménages, les populations locales et le système éducatif: elle confirme que les repas scolaires réduisent les dépenses alimentaires des ménages et montre que, malgré la décision du Gouvernement d'instaurer l'éducation gratuite pour tous, il existe encore de nombreux coûts d'opportunité sociaux et économiques.

FINALITÉ DE LA PROLONGATION ET DE L'AUGMENTATION BUDGÉTAIRE

12. La présente révision budgétaire a les objectifs suivants: i) poursuivre la distribution de repas chauds quotidiens à 320 000 écoliers actuellement inscrits dans le premier cycle d'études (niveaux 1 à 6), de rations à emporter aux 9 000 écolières des niveaux 4 à 6 et des

⁴ PAM. 2011. Une étude de l'alimentation scolaire au Libéria. Monrovia.

rations familiales aux 3 000 cuisiniers des cantines scolaires jusqu'à la fin de 2012; et ii) aligner le projet sur les prochains cycles de la Stratégie de réduction de la pauvreté du Libéria et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à partir de 2013.

13. Le projet de développement est mis en œuvre dans toutes les écoles de districts des comtés de Bong, Bomi, Grand Bassa, Grand Gedeh, Gbarpolu, Grand Kru, Lofa, Maryland, Nimba, River Cess, River Gee et Sinoe, choisies sur la base des indicateurs d'insécurité alimentaire et d'éducation. Le projet ne couvre pas les comtés de Cape Mount, Margibi et Montserrado afin d'éviter les chevauchements d'activités avec les partenaires; à Bomi, le PAM coordonne ses activités avec celles d'une organisation non gouvernementale (ONG).

Activité	Catégorie de bénéficiaires	Nombre
Repas scolaires	Élèves de l'enseignement de base public	320 000
Rations à emporter (filles) ^b	Filles scolarisées dans l'enseignement de base public	45 000
Rations à emporter (cuisiniers) ^c	Cuisiniers des cantines scolaires	15 000
TOTAL^d		371 000

^a La présente augmentation budgétaire n'entraîne pas d'augmentation du nombre de bénéficiaires.

^b 9 000 filles (5 personnes par famille); la ration mensuelle se compose de 25 kg de céréales et de 1,8 kg d'huile végétale.

^c 3 000 cuisiniers (5 personnes par famille); la ration mensuelle est de 62,5 kg de céréales.

^d Sont exclues les 9 000 filles comptées dans l'activité repas scolaires.

Type d'aliment	Activité 1 Repas scolaires (gr/personne/jour)	Activité 2 Rations à emporter (filles) (kg/personne/mois)	Activité 3 Rations à emporter (cuisiniers) (kg/personne/mois)
Blé bulgur	120	16,6	12,5
Riz**	-	16,6	-
Légumes secs	35	-	-
Huile végétale	10	1,0	-
Sel	4	-	-
TOTAL	195	17,6	12,6
Total kcal/jour	716	691	691
% kcal d'origine protéinique	12,6	10,9	12,6
% kcal d'origine lipidique	15,9	16,8	3,9
Jours d'alimentation par an	166	300 (10 mois d'alimentation)	300 (10 mois d'alimentation)

* Les rations alimentaires sur place sont destinées aux écoles fonctionnant à mi-temps.

** Fourni à la place du blé dans certains districts des comtés de Bong, Lofa et Nimba, où l'initiative Achats au service du progrès sera mise en œuvre.

14. La présente révision budgétaire renforcera les capacités de conception et de gestion d'un programme national d'alimentation scolaire conforme aux recommandations issues de l'étude sur l'alimentation scolaire. Les activités porteront notamment sur les points suivants:
- soutien à l'intégration d'une fonction de suivi et de notification dédié à l'alimentation scolaire dans les systèmes de données des partenaires de développement;
 - renforcement des capacités des interlocuteurs nationaux en matière de coordination, planification et suivi; le bureau de pays appuiera le recrutement de deux experts locaux supplémentaires;
 - assistance au Ministère de l'éducation pour l'élaboration d'une politique d'alimentation scolaire dans le cadre du plan pour le secteur de l'éducation;
 - renforcement des capacités institutionnelles décentralisées dans le domaine de l'alimentation scolaire par une action auprès des responsables au niveau des comtés et des districts, des associations parents-enseignants et des populations concernées.
15. Le soutien du PAM en faveur de l'égalité des sexes dans l'accès à l'éducation est conforme à sa politique en matière de parité. En concertation avec le Ministère de l'éducation, le PAM utilisera l'alimentation scolaire comme point de départ pour promouvoir l'égalité entre les sexes et comme moyen de faire prendre conscience de la violence sexuelle et sexiste à travers le système d'éducation.
16. Le PAM collaborera avec les ministères de l'éducation et de l'agriculture afin de donner un caractère officiel au programme de potagers scolaires et de définir les responsabilités au niveau décentralisé: il s'agira notamment d'apporter un soutien à la division de l'agriculture et de l'environnement pour établir un programme national d'enseignement des sciences agricoles et environnementales afin de promouvoir les activités agricoles dans toutes les écoles.

BESOINS ALIMENTAIRES

17. Les besoins alimentaires correspondant à la révision budgétaire sont indiqués dans le tableau 4.

TABLEAU 4: BESOINS ALIMENTAIRES, PAR ACTIVITÉ			
	Besoins alimentaires (en tonnes)		
Activité	Besoins actuels	Augmentation	Total après révision
Repas scolaires	10 397	10 438	20 835
Rations à emporter (filles)	4 352	1 740	6 092
Rations à emporter (cuisiniers)	135	412	547
TOTAL	14 884	12 590	27 474

GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION DU PROGRAMME ET RISQUES

18. Le Ministère de l'éducation a mis en place, avec le soutien du PAM, des structures de coordination de l'alimentation scolaire aux niveaux national et régional. Sous la direction du Ministre adjoint de l'administration publique, une division de l'alimentation scolaire a été créée au sein du département de la planification afin d'appuyer les centres de coordination de comté et de district qui supervisent l'alimentation scolaire et donnent des conseils techniques. Les associations parents-enseignants ont constitué des comités de gestion chargés de s'assurer que les produits alimentaires sont utilisés comme il convient dans les écoles.
19. Le PAM assurera la coordination avec les ONG internationales Mary's Meals et International Relief and Development sur le plan géographique.
20. Dans le cadre du renforcement des capacités au sein du Ministère de l'éducation, les ONG intervenant comme partenaires coopérants ont assuré la formation du personnel aux niveaux du comté et du district dans le domaine de la planification, du suivi et de l'établissement de rapports; le Ministère est désormais prêt à assumer ces responsabilités. Les contrats d'alimentation scolaire passés par le PAM avec les ONG seront interrompus à compter de septembre 2011; le PAM s'efforcera d'établir des partenariats avec des ONG sur la base d'un partage des coûts et d'objectifs communs en matière de renforcement des capacités.
21. Le PAM coopérera avec le Ministère de l'éducation et ses partenaires afin de mettre en place un système unique de suivi et d'évaluation et de généraliser le suivi de l'alimentation scolaire aux niveaux des comtés et des districts⁵. Le PAM, les associations parents-enseignants et le Ministère de l'éducation mèneront des interventions communes sur la gouvernance dans les écoles afin de lutter contre la corruption; le PAM, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la justice et les autorités de police s'efforcent de réprimer les malversations dans la distribution des produits alimentaires.
22. Le PAM renforce ses capacités de suivi et d'évaluation et recrute à cet effet quatre contrôleurs de terrain dans chacun des cinq bureaux auxiliaires; chaque contrôleur effectuera au moins dix missions par mois afin de relever les données se rapportant aux indicateurs d'effets directs et de produits; l'unité du PAM chargée du suivi et de l'évaluation et le Ministère de l'éducation recueilleront des données sur les indicateurs d'impact deux fois par an⁶. Le bureau de pays a augmenté les effectifs de l'audit interne afin de détecter toute anomalie susceptible de survenir dans l'exécution du projet. Les données collectées par les contrôleurs seront exploitées par l'unité de suivi et d'évaluation, et les recommandations qui en résulteront seront communiquées tous les mois à la direction et aux partenaires.

⁵ Le nouveau système de suivi des écoles offrira au ministère des moyens de contrôle renforcés au niveau du comté.

⁶ Les données relatives aux effets directs seront collectées au début de l'année scolaire (données de référence) et à la fin de l'année scolaire.

23. Excepté une partie du riz, les produits seront achetés sur les marchés internationaux. Le riz destiné aux rations à emporter sera acheté au titre de l'initiative Achats au service du progrès dans les comtés de Bong, Lofa et Nimba si cela s'avère plus économique que de l'importer. Dans certaines zones, on achètera localement du riz et des haricots, à titre d'essai afin de surmonter les contraintes logistiques, en particulier durant la saison des pluies. Les produits seront acheminés du port jusqu'à l'entrepôt principal à Monrovia et de là jusqu'au point de livraison avancé.
24. Les risques liés au contexte sont notamment la corruption et l'insuffisance des capacités de l'administration publique des institutions. Les risques liés au programme comprennent le détournement des produits et les retards de distribution du fait du mauvais état des routes et de l'éloignement des sites de distribution. Pour les amoindrir, le PAM améliore ses mécanismes de suivi et de notification ainsi que ceux de ses partenaires; il s'efforce de mobiliser ses interlocuteurs au sein de l'administration et mène des actions de sensibilisation auprès des bénéficiaires. En application du principe de recouvrement intégral des coûts, le PAM réclamera aux responsables de la livraison ou de la gestion et de la distribution des produits alimentaires le remboursement en espèces ou en nature de toute quantité égarée. Le Ministère de l'éducation est en train de mettre en place un nouveau code de conduite pour l'alimentation scolaire afin d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux. Le programme de décentralisation administrative, qui prévoit notamment la désignation de points de contact au niveau du comté, renforce les compétences déléguées en matière d'éducation et garantit une réaction plus rapide face aux risques.
25. Afin d'accroître la participation des populations à la gestion du programme, les activités d'information et de sensibilisation seront reconduites, auprès du même public mais avec des intervenants différents, venant notamment du Ministère de l'éducation, du Ministère de la justice et du Ministère de l'intérieur. Le PAM coopérera avec le Ministère de l'éducation et les administrations locales afin de mobiliser les responsables, les parents et les jeunes autour des objectifs suivants: i) soutien continu à l'alimentation scolaire; ii) assiduité scolaire des enfants; et iii) mise en place d'associations de parents-enseignants élus.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'AUGMENTATION BUDGÉTAIRE			
Produits alimentaires¹	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Blé et riz	9 465,45	488,94	4 628 025
Légumes secs	2 161,60	470,00	1 015 952
Huile et matières grasses	715,61	1 376,00	984 680
Sel	247,04	168,00	41 503
Total produits alimentaires	12 589,70	529,81	6 670 160
Transport extérieur			1 213 653
Transport terrestre, entreposage et manutention			3 990 101
Autres coûts opérationnels directs			1 229 305
Coûts d'appui directs ² (voir l'annexe I-B)			3 176 194
Total des coûts directs pour le PAM			16 279 413
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			1 139 559
COÛT TOTAL POUR LE PAM			17 418 971

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Dépenses de personnel et dépenses connexes	
Administrateurs recrutés sur le plan international	633 005
Personnel local – administrateur recruté sur le plan national	206 683
Personnel local – agents des services généraux	1 013 732
Personnel local – assistance temporaire	94 376
Volontaires des Nations Unies	62 833
Voyages officiels du personnel	194 742
Total partiel	2 205 371
Dépenses de fonctionnement	
Location des locaux	61 184
Charges (électricité, etc.)	66 473
Fournitures de bureau et petit matériel	27 459
Communications et télécommunications	51 397
Réparation et entretien du matériel	8 250
Frais d'entretien et d'exploitation des véhicules	90 090
Aménagement des bureaux et réparations	75 976
Prestations d'organismes des Nations Unies	66 188
Total partiel	447 019
Dépenses de matériel et d'équipement	
Location de véhicules	404 090
Matériel de communication	52 668
Dépenses locales de sécurité	67 047
Total partiel	523 805
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	3 176 194



ANNEXE II

Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
ONG	organisation non gouvernementale
UNJLC	Centre logistique commun des Nations Unies